



mon avocat n'accuse jamais réception de mes observations rendues parties adverses

Par **Julietta**, le **01/02/2021** à **20:32**

Bonsoir,

Je suis actuellement en séparation d'avec mon compagnon. C'est assez conflictuel puisque, en dehors du fait que nous avons acheté un appartement ensemble en indivision et que nous l'avons mis en vente, celui-ci m'a emprunté beaucoup d'argent, je ne lui avais pas fait de reconnaissance de dette, mais j'ai en ma possession des relevés bancaires le prouvant, puisque les libellés indiquent son prénom avec "prêt".

J'ai été forcée de prendre un avocat, qui m'a été conseillée. Toutefois, au début de nos échanges, je pensais qu'elle était assez offensive et que par rapport à ce que je lui racontais et lui donnais de documents, elle allait pouvoir m'aider à récupérer cet argent. Suite à la demande de la partie adverse, nous avons transmis la créance, accompagnée des pièces justificatives. Ils ont attendus plus d'un mois et demi avant de nous répondre. Mon avocat me disait les relancer..mais je n'étais jamais en copie. Ils viennent d'y répondre, avec des demandes tout à fait farfelues. Je me suis empressée d'emettre les observations à mon avocat, qui m'en avait fait la demande. Depuis, aucune réponse de sa part, ni même un accusé réception des pièces que je lui ai transmises et de mes commentaires. Je pensais, qu'elle allait me solliciter, afin de me dire qu'elle avait pris connaissance de mon dossier, mais au bout de 11 jours, toujours pas réponse et je ne sais pas si elle a transmis le dossier, si elle ne s'en est pas occupé.. je suis dans l'attente. Que pensez-vous, dois-je changer d'avocat ? je n'ai pour ainsi dire aucun échange avec elle, elle devrait me conseiller quand je lui pose des questions par écrit, pas de réponse... en fait, je me sens seule à gérer mon dossier sans aide de sa part.

Je vous remercie pour vos conseils. Bonne soirée